
Rapport de stage individuel

5^{ème} année

Accompagnement dans la mise en œuvre du
programme Petites Villes de Demain (PVD)

Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue



Tuteur entreprise :
Carole SYMONDS
Chef de projet direction PVD

Aude BADETZ
IUT
2021-2022

Tuteur académique :
Abdelillah HAMDOUCH

Accompagnement dans la mise en œuvre du programme
Petites Villes de Demain (PVD)

Aude BADETZ
IUT

2021-2022

Résumé : La ville de l'Isle-sur-la-Sorgue est engagée depuis 2021 dans le programme national Petites Villes de Demain (PVD) destiné à soutenir les communes de moins de 20 000 habitants dans leur démarche de revitalisation. Cet outil de relance au service des petites communes a pour objectif d'offrir un soutien à la formulation d'un projet de territoire stratégique répondant aux grands enjeux actuels tels que la transition écologique, numérique, démographique ou encore économique et sociale. Ma mission lors de ce stage a été de fournir un soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme PVD, notamment dans la réalisation du diagnostic de la stratégie de revitalisation. Ce travail est présenté en cinq axes de réflexion englobant les thématiques suivantes : habitat, développement économique, attractivité commerciale, tourisme, patrimoine, développement durable, équipements publics, ... Du diagnostic en découle alors les enjeux stratégiques de la commune qui donne lieu à l'élaboration d'un plan d'actions phasé et territorialisé.

Mots Clés : Programme Petites Villes de Demain, revitalisation, diagnostic territorial, projet de territoire

Abstract : The town of L'Isle-sur-la-Sorgue is engaged since 2021 in the national French program « Petites Villes de Demain (PVD) » which is intended to support the towns of less than 20 000 citizens in their regeneration strategy. This territorial revival tool seeks to offer support for the creation of the project at a local level, answering key current issues such as those concerning ecological, numeric, demographic, or economic and social transition. My mission during this internship was to provide support for the elaboration and the implementation phase of the PVD program, in particular by undertaking the diagnosis of the regeneration strategy. The work presented is divided into five reflexive focus points, covering all the themes of the strategy: habitat, sustainable development, commercial attractiveness, tourism, and public equipment. The diagnostic develops various strategies for the town to deploy which lead to the elaboration of a phased territorial action plan.

Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue:

Adresse : Château Giraud, Parc Gautier, 74 avenue de la Libération, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

Tuteur entreprise :
Carole SYMONDS
Chef de projet direction PVD

Tuteur académique :
Abdelillah HAMDOUCH

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier toutes les personnes qui m'ont accompagné lors de ce stage et qui m'ont permis d'évoluer professionnellement au cours de ces cinq derniers mois. Je pense notamment à ma tutrice professionnelle Madame Carole SYMOND qui a su me faire confiance et m'a accompagné tout au long de ma mission. Mais également toute l'équipe Petite Ville de Demain de L'Isle-sur-la-Sorgue qui m'a accueilli avec bienveillance au sein de leur service. Enfin, je remercie mon tuteur académique Monsieur Abdelillah HAMDOUCH de m'avoir accompagné pour ce stage de fin d'étude.

Sommaire

Remerciements	3
Sommaire	4
Table des figures	5
1. Contexte du stage	6
1.1. La structure d'accueil : la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue.....	6
1.1.1. L'Isle-sur-la-Sorgue et son rôle de centralité.....	6
1.1.2. La morphologie urbaine du territoire	7
1.1.3. Petit portrait identitaire de la commune	8
1.2. Le Programme Petites Villes de Demain (PVD).....	9
1.2.1. Le programme national	9
1.2.2. L'Isle-Sur-la-Sorgue, une Petite Ville de Demain	11
2. La mission du stage : la rédaction du projet de territoire de la convention cadre PVD de l'Isle-sur-la-Sorgue	11
2.1. Contexte de la mission et attendus.....	11
2.1.1. La convention cadre de programme PVD de L'Isle-sur-la-Sorgue	11
2.1.2. La mission, la rédaction du projet de territoire	13
2.2. Méthode de rédaction du projet de territoire	13
2.2.1. Un diagnostic par axe thématique	13
2.2.2. L'organisation du travail	14
2.2.3. Les sources de données et d'informations utilisés dans le diagnostic.....	14
2.2.4. La gouvernance du programme	16
2.1. Contenu du projet de territoire	18
2.1.1. L'axe n°2 « Développement économique, touristique et commerciale ».....	18
2.1.2. L'axe 4 « Patrimoine et espaces publics »	20
2.1.3. L'axe n°5 « Services et équipements publics »	22
2.1.4. Les prochaines étapes.....	23
2.1.5. L'apport cartographique dans le projet de territoire	23
3. Les missions annexes.....	26
3.1.1. Soutien au service PVD.....	26
3.1.2. Mission au service patrimoine.....	26
4. Retour sur les apports de cette période de stage.....	27
4.1.1. Réflexion sur le contexte de la mission	27
4.1.2. « Savoir être »	27

4.1.3. « Savoir-faire »	28
4.1.4. Perspectives professionnelles.....	28
5. Bibliographie	28
6. Annexes.....	29

Table des figures

Figure 1 : Localisation de la commune de L’Isle-sur-la-Sorgue à l’échelle régionale et départementale.....	6
Figure 2 : Localisation de la commune de L’Isle-sur-la-Sorgue au sein de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV).....	6
Figure 3: Les typologies de bâti de la commune de L’Isle-sur-la-Sorgue	7
Figure 4. Localisation des grandes délimitations urbaines du territoire.....	7
Figure 5 : Photographie de la collégiale Notre –Dame -des -Ange.....	8
Figure 6 : Figure d’illustration d’un événement culturel à L’Isle-sur-la-Sorgue	8
Figure 7. Proportion de la population de la commune par tranche d’âge	8
Figure 8. Les cinq objectifs qui guident l'action de l'Etat dans le programme	9
Figure 9. Etapes d’élaboration du projet de territoire	12
Figure 10. Etape d’élaboration du projet de territoire Source : Badetz Aude	13
Figure 11. Tableau non exhaustif des documents cadres utilisés dans l’élaboration du diagnostic territoriale	15
Figure 12. Futur projet de cinéma.....	21
Figure 13. Localisation des équipements publics de proximité.....	24

1. Contexte du stage

1.1. La structure d'accueil : la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue

1.1.1. L'Isle-sur-la-Sorgue et son rôle de centralité

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue est une petite ville qui accueille en 2019, une population de 20 042 habitants. Située dans la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, au Sud-Est du département du Vaucluse. La Ville est localisée à seulement 28 km de la centralité métropolitaine d'Avignon dont elle fait partie de l'unité urbaine et se situe à proximité de plusieurs centres urbains régionaux tel que Carpentras, Apt ou encore Cavaillon (Figure 1 et 2). Au sein de cette dynamique régionale, L'Isle-sur-la-Sorgue est reconnue selon le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), comme une centralité locale de proximité. En effet, celle-ci est identifiée comme possédant une polarité d'équipements et de services structurants pour son bassin de vie qui participe au maillage urbain de proximité régional (SRADDET, 2018)

Figure 1 : Localisation de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue à l'échelle régionale et départementale
Fond de carte : data.gouv
Source : Badetz Aude

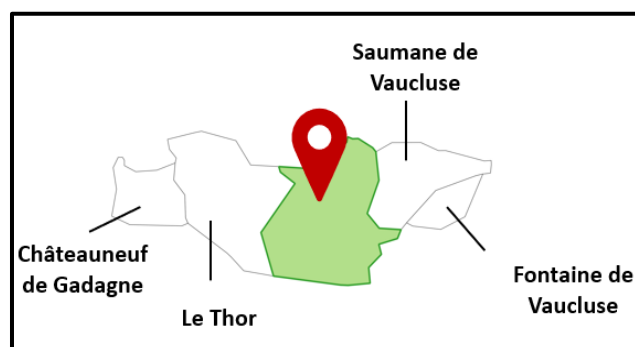
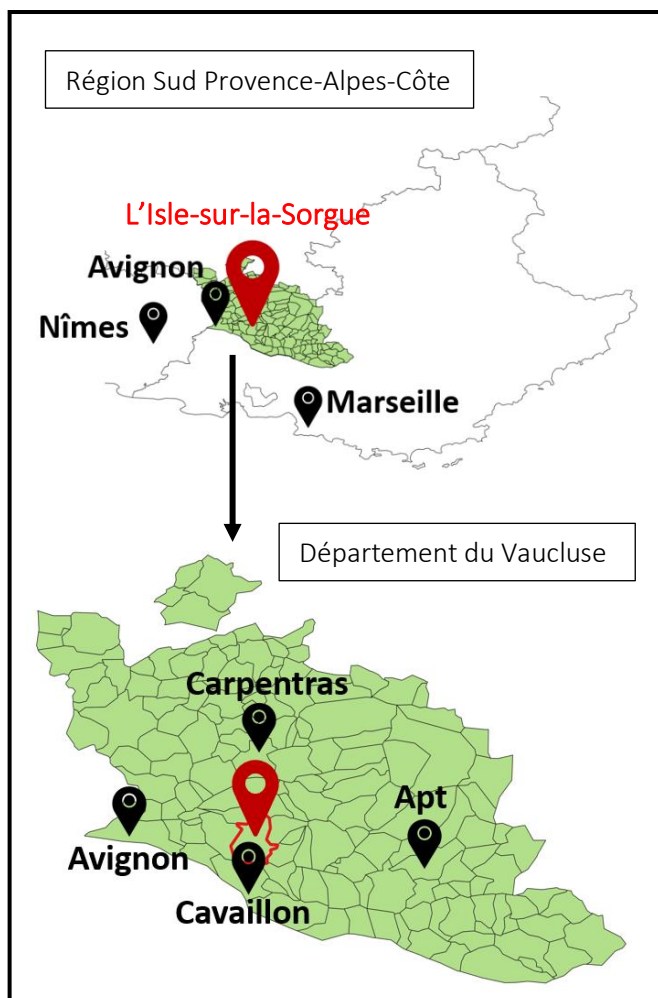


Figure 2 : Localisation de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue au sein de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV)
Fond de carte : data.gouv
Source : Badetz Aude

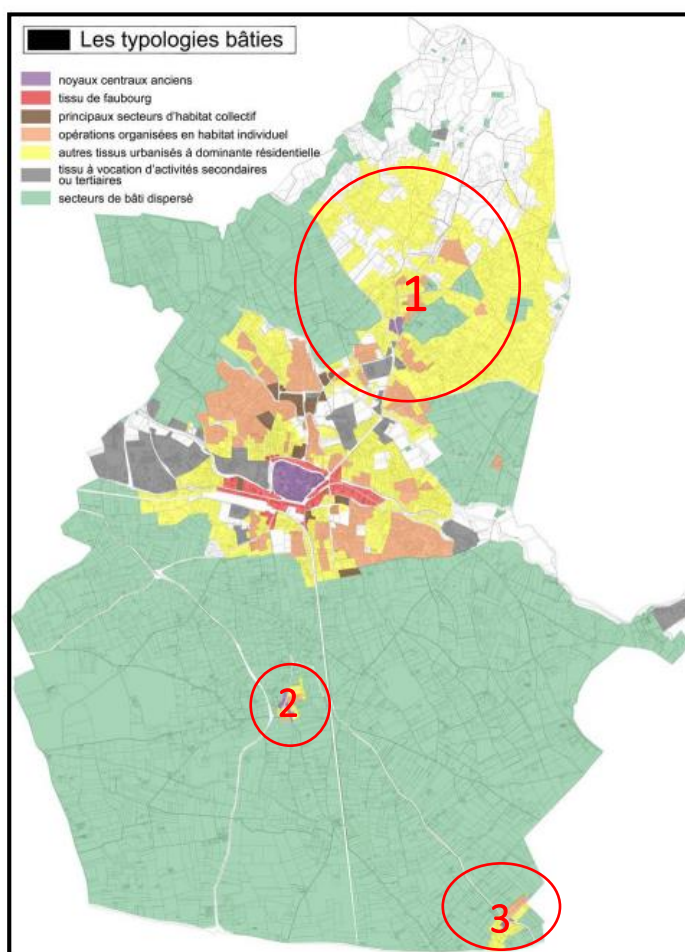
L'Isle-sur-la-Sorgue appartient à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV), créée le 28 décembre 2001, et qui regroupe cinq communes : Châteauneuf-de-Gadagne, Fontaine-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la Sorgue, Le Thor et Saumane-de-Vaucluse et L'Isle-sur-la Sorgue (Figure 2). Le territoire accueille 34 081 habitants en 2020 et poursuit une évolution démographique positive. La ville possède un rôle structurant au sein de cette échelle intercommunale en accueillant 59 % de la population globale de la CCPSMV ainsi qu'en étant une centralité économique et commerciale (Développement économique,

habitat et agriculture de la CCPSMV- Constats et enjeux fonciers, 2019). Elle accueille d'ailleurs le siège de l'EPCI.

1.1.2. La morphologie urbaine du territoire

La commune s'étend sur une superficie de 44,6 km² et comprend un tissu urbain discontinu composé d'un bâti dispersé. Une logique notamment dû à la présence de terres agricoles et de 3 hameaux sur le territoire : Saint-Antoine (1), Petit-Palais (2) et Velorgues (3) (Figure 3). Le découpage par IRIS INSEE se compose de 5 zones dont l'IRIS « La Ville » qui correspond au centre-ville. Celui-ci est très bien marquée et de taille limitée car il accueille le centre ancien intra muros, enclavé par la Sorgue (Figure 4).

Figure 3: Les typologies de bâti de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue
Source : Plan Local d'Urbanisme de L'Isle-sur-la-Sorgue



L'extension de la ville s'est opérée sous la forme de quartiers à la typologie distincte (lotissements d'habitations individuelles, habitat collectif, secteur à vocation d'activités) ou bien au gré des opportunités foncières (*Plan Local d'Urbanisme de L'Isle-sur-la-Sorgue*, 2021).

La ville accueille un unique Quartier Prioritaire de la Ville, le Quartier Nord – Ouest situé à proximité du centre-ville (Figure 4).

Figure 4. Localisation des grandes délimitations urbaines du territoire
Source : Badetz Aude
Fond de carte Institut National de l'Information Géographique et Forestière

1.1.3. Petit portrait identitaire de la commune

L'Isle-sur-la-Sorgue est reconnue pour son patrimoine naturel avec la Sorgue qui sillonne la ville, lui offrant ainsi le surnom de « La Petite Venise de Provence ». La ville possède également un patrimoine bâti historique qui compose son centre ancien (Figure 5). On peut également ajouter que L'Isle-sur-la-Sorgue se démarque grâce à ses très nombreux antiquaires et brocanteurs qui façonnent son identité (près de 250 boutiques) et qui organisent chaque année deux foires internationales qui attirent près de 100 000 visiteurs par ans. De plus, la culture et les festivités sont au cœur de la vie quotidienne des Islois faisant venir les habitants des communes voisines ainsi que de très nombreux touristes (Figures 6). L'Isle-sur-la-Sorgue est ainsi une ville à l'identité et à l'attractivité très fortes qui font d'elle un lieu emblématique de la Provence.



Figure 5 : Photographie de la collégiale Notre –Dame -des - Anges
Source : Islesurlasorgue.fr



Figure 6 : Figure d'illustration d'un événement culturel à L'Isle-sur-la-Sorgue
Source : Islesurlasorgue.fr

Quelques chiffres clés

La ville compte 20 042 habitants en 2019 et montre une très légère augmentation de sa population depuis 2013 (+0.9%). Au total 11 382 logements se retrouvent sur la commune dont 14% de l'IRIS « La Ville ». De plus, la ville possède 13,5 % de logements sociaux, une proportion bien moindre que les objectifs nationaux attendus (*Dossier complet – Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue (84054) | Insee, s. d.*)

La population de la commune comporte une part importante des plus de 60 ans (42.3%) (Figure 7). Toutefois, le QPV Nord-Ouest est un secteur touché à l'inverse par une part très importante de la tranche d'âge 0-14 ans (29,20%) (*Commune L'Isle-sur-la-Sorgue - Commune ou arrondissement municipal - SIG Politique de la Ville, 2017*) Enfin, le taux de pauvreté de la commune moyen (16%) est en dessous de celui du département (20%) (*Insee RP2018, s. d.*).

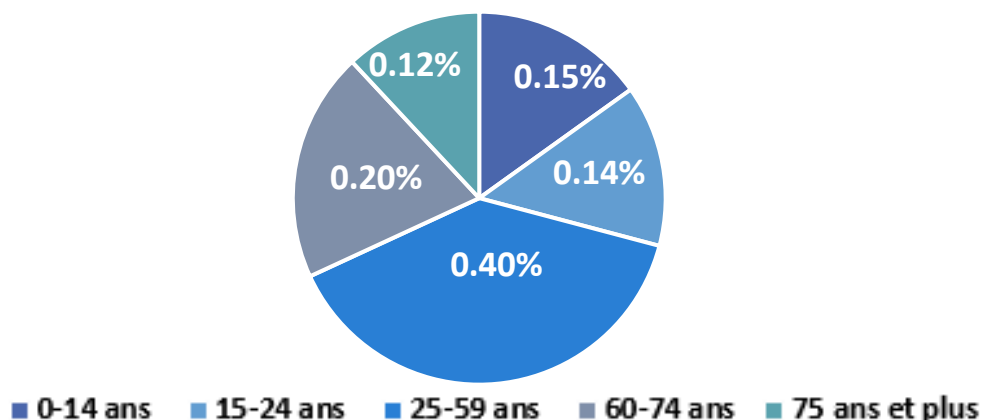


Figure 7. Proportion de la population de la commune par tranche d'âge
Source : (*Dossier complet – Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue (84054) | Insee, s. d.*)

1.2. Le Programme Petites Villes de Demain (PVD)

1.2.1. Le programme national

Contexte

Les petites villes occupent une place importante dans le maillage urbain du pays. Lieux de vie quotidienne pour des millions de Français, elles exercent des fonctions de centralités essentielles en tant que territoire d'équilibre aux services des habitants. Toutefois, nombreuses d'entre elles font face à une fragilité de leur dynamique économique et sociale. En effet, plusieurs facteurs souvent conjugués tels que la difficulté d'accès aux services, la perte d'attractivité commerciale ou touristique, le vieillissement de la population ou encore l'inadaptation du parc de logement sont caractéristiques du déclin des petites villes. C'est dans ce contexte que le programme Petites Villes de Demain a été déployé afin de soutenir ces communes dans cette démarche.

Les objectifs du programme

Le programme national Petites Villes de Demain vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent un rôle de centralité sur leur territoire dans leur trajectoire de revitalisation.

Les cinq objectifs qui guident l'action de l'Etat dans *Petites villes de demain*

1/ Partir des territoires et de leur projet. L'Etat n'impose pas sa vision : il se met en situation d'accompagner au mieux la stratégie globale et multithématique définie par la collectivité. Elle prendra la forme d'une opération de revitalisation du territoire (ORT). En cela, l'Etat fait confiance à l'initiative, à la capacité et à l'ambition des élus pour leur territoire.

2/ Apporter une réponse sur-mesure. Il ne s'agit pas de faire partout la même chose, mais bien d'apporter une réponse aux problèmes rencontrés par chaque territoire. C'est la différenciation, qui permet de reconnaître les enjeux propres à chaque territoire et à ajuster les réponses que l'Etat et ses partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, ADEME) apportent au regard de ces situations et besoins spécifiques.

3/ Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention. *Petites villes de demain* diversifie les moyens d'accompagnement proposés, concentre les ressources des partenaires nationaux (en particulier sur le volet ingénierie et mise en réseau) et permet aux préfets, délégués territoriaux de l'ANCT, d'être facilitateurs, au côté des porteurs de projets.

4/ Combiner approche nationale et locale. L'Etat tient compte de ce qui existe déjà, car beaucoup de collectivités (région, département,...) ont déjà développé des actions d'accompagnement des communes. Partout où de tels dispositifs ont été développés, l'Etat en tient compte : *Petites villes de demain* est un programme intégrateur, qui a vocation à articuler l'offre nationale et locale.

5/ Se donner du temps. 6 ans à compter du renouvellement municipal, à partir d'une vision globale et d'un engagement partenarial dans la durée, au travers de contrats intégrateurs communs.

Figure 8. Les cinq objectifs qui guident l'action de l'Etat dans le programme
Source : (ANCT, 2022)

Ce programme d'aménagement du territoire d'une durée de 6 ans (2021-2026) est porté par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (MCTRCT) et piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Il a débuté le 1^{er} octobre 2020 et compte en 2022 plus de 1 600 communes partenaires (ANCT, 2022). Cet outil donne aux communes les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour devenir ou redevenir des villes dynamiques conscientes des enjeux urbains actuelles (transitions écologique, développement économique et social, numérique, démographie,...).

Enfin, le programme est compris au sein du Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) des intercommunalités.

Les trois piliers de mise en œuvre du projet global de revitalisation

La mise en œuvre du programme s'organise autour de 3 piliers :

1. **Le soutien en ingénierie** : il offre aux communes un soutien pour la création d'une équipe avec le cofinancement d'un poste de chef de projet PVD et le financement des missions d'Assistance à Management de Projet (AMP) ainsi que l'apport d'expertise externes (études nécessaires au projet de revitalisation)
2. **Des outils et expertises sectoriels** : ils permettent la mobilisation de partenaires autour de thématiques précises de revitalisation
3. **L'accès à un réseau professionnel** : le programme donne accès au « Club Petites Ville de Demain » qui mobilise les différentes collectivités du programme afin de favoriser le partage de connaissance et d'expertise. Tout au long du programme sont organisés des événements, rencontres thématiques ainsi qu'une mise à disposition d'outils méthodologique.

L'engagement des acteurs

➤ **Partenaires institutionnels financeurs :**

- ETAT et ANCT : le préfet est le délégué territorial de l'ANCT dans le Vaucluse
- ANAH : Agence nationale de l'habitat
- Banque des Territoires
- Département de Vaucluse
- ADEME : Agence de la transition écologique

➤ **De nombreux autres partenaires « dans l'action » :**

- Ministère de la culture (DRAC)
- Chambres consulaires : CCI, CMA, Chambre d'agriculture
- CEREMA / Agences d'urbanisme / CAUE

➤ **Les usagers :**

- Les habitants
- Les associations
- Les acteurs socio-économiques

1.2.2. L'Isle-Sur-la-Sorgue, une Petite Ville de Demain

➤ L'Isle-Sur-la-Sorgue, une centralité fragilisée

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue est une « grande » petite ville de demain. En effet, avec ses 20 042 habitants en 2019 la commune est à la limite du critère de taille pour intégrer le programme qui est de 20 000 habitants (*Dossier complet – Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue (84054) | Insee, s. d.*). De plus, sa notoriété, son fort attrait touristique ou encore son riche patrimoine ne font pas d'elle au premier regard une ville qui semble nécessiter une revitalisation importante. Pourtant, son centre-ville est aujourd'hui, malgré les efforts de la collectivité, en décroissance de population. Les meublés touristiques augmentent et le nombre de logements vacants s'accroît. De même, on compte une fragilité du secteur commercial qui fait face à une surreprésentation des commerces touristiques et à une vitalité commerciale fragile qui a du mal à se maintenir tout au long de l'année. Enfin, les ambitions en matière de transitions écologiques pour la commune sont des enjeux actuels qui rentrent parfois en contradiction avec la poursuite du développement touristique, économique et urbain de la ville. La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue est ainsi une centralité de proximité qui est en constante recherche d'un développement équilibré de son territoire. C'est sous cet angle de vue que le programme « Petites Ville de Demain » répond aux besoins de revitalisation de la commune. Cette démarche lui offre l'opportunité de se poser les bonnes questions et réflexion afin de produire un projet de territoire en adéquation avec les réelles attentes et ambitions du territoire.

➤ Signature de la convention et planning du programme

La convention d'adhésion du programme PVD de l'Isle-sur-la-Sorgue signée le 16 juin 2021 est valable initialement pour une durée de 18 mois maximum. Une période durant laquelle la ville s'engage à élaborer son projet de territoire (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) qui devra être adopté par une convention cadre avant décembre 2022. Néanmoins, afin d'approfondir certains sujets et notamment dans l'attente de certains résultats des études lancées dans le cadre de PVD, le programme a été prolongé jusqu'en mars 2023. L'appui en ingénierie est déclenché dès l'entrée dans le programme pour recruter le chef de projet, préparer le projet de territoire et établir les premiers diagnostics. La prise de poste du chef de projet à l'Isle-sur-la-Sorgue s'est faite à partir de janvier 2022 et a permis d'enclencher l'élaboration du projet de territoire. La convention d'adhésion est alors complétée par une convention-cadre, document de référence entre l'Etat et la commune. Afin d'organiser les différentes étapes du programme, un rétro planning a été réalisé (Annexe A). Si en théorie ce calendrier fractionne les différentes phases du programme de manière linéaire, en pratique.

2. La mission du stage : la rédaction du projet de territoire de la convention cadre PVD de l'Isle-sur-la-Sorgue

2.1. Contexte de la mission et attendus

2.1.1. La convention cadre de programme PVD de L'Isle-sur-la-Sorgue

L'objectif de la convention cadre est de fournir un document de référence qui engage de manière légale la commune et l'Etat précisant les ambitions retenues pour la commune, son articulation avec le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et les autres documents cadres (PLU, SCoT, ...) ainsi que les différents engagements entrepris avec l'ensemble des partenaires du programme. Le contenu de la convention s'appuie sur l'élaboration d'un projet de territoire qui porte l'ambition politique et stratégique de la commune. Celui-ci se traduit par la définition d'enjeux identifiés à partir d'un diagnostic du territoire et qui sont déclinés en orientations stratégiques puis en plan d'actions (figure 9).

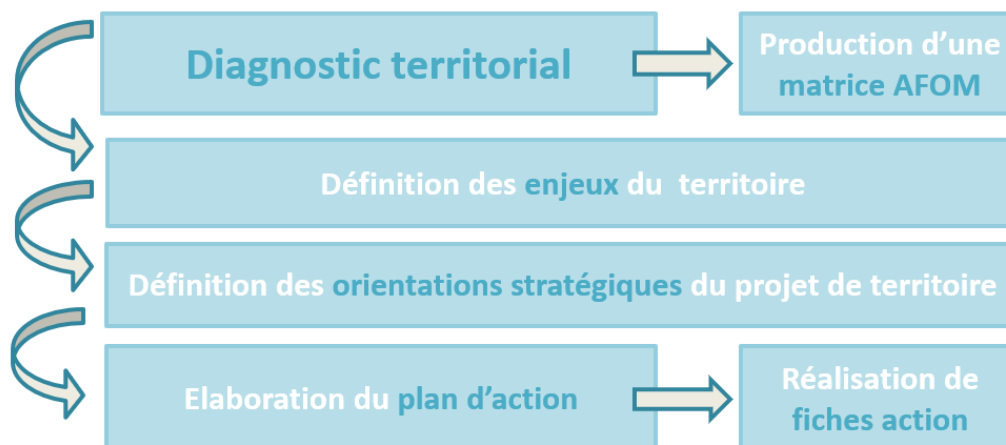


Figure 9. Etapes d'élaboration du projet de territoire
Source : Badetz Aude

➤ L'élaboration du diagnostic territorial

Le diagnostic de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue dans le cadre du programme PVD a pour objectif de formuler un état des lieux du territoire selon différents axes stratégiques. Il permet de faire émerger les enjeux et problématiques actuels auxquels fait face la ville mais aussi ses points forts sur lesquels elle peut se reposer. La réalisation du diagnostic est une phase clé dans la mobilisation des acteurs qui vont participer à l'identification des différentes caractéristiques du territoire.

➤ La définition des enjeux puis des orientations stratégiques

À partir des informations recueillies lors du diagnostic en découlent les enjeux stratégiques du territoire. Ces enjeux doivent prendre en compte les priorités du territoire tout en incluant les sujets transversaux de la transition écologique et de cohésion territoriale. Elles se traduiront par la formulation d'orientations stratégiques plus précise.

➤ La réalisation du plan d'actions et des fiches action

Enfin, le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire et se compose d'action concrète déclinée à partir des orientations stratégiques. Ce plan est un document évolutif tout au long du programme mais aussi à la suite de la démarche. En effet, chaque action est temporalisée en action mature, c'est-à-dire si une ou plusieurs étapes de réalisation ont été produites (étude, ...) ou bien futur si l'action n'a pas encore débutée. Le plan d'action propose ainsi un calendrier prévisionnel de ces actions. Les différentes opérations sont alors décrites dans des « fiches action » détaillées.

➤ Une convention qui vaut ORT

La convention cadre une fois signée vaudra comme une opération de revitalisation du territoire (ORT). L'ORT est un outil juridique et réglementaire créé en 2018 par la loi d'Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et offre des effets juridiques sur des périmètres spécifiques permettant de faciliter les projets de redynamisation. Plusieurs thématiques sont concernées :

- Commerce : l'ORT offre la possibilité de suspendre des projets commerciaux périphériques et permet la dispense d'exploitations commerciales
- Réhabilitation de l'habitat : l'ORT permet l'accès prioritaire aux aides et à certains dispositifs de l'Anah

- Urbanisme : possibilité d'avoir recours au permis d'innover et au permis d'aménager multi-sites
- Foncier : renforcement facilité du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux commerciaux
- Financement : accès au prêt PVD de la Banque des Territoires

Pour valoir ORT, la convention cadre doit délimiter un ou plusieurs secteurs d'intervention où s'appliqueront les effets juridiques. Il est obligatoire que l'un des secteurs prenne en compte le centre-ville de L'Isle-sur-la-Sorgue.

2.1.2. La mission, la rédaction du projet de territoire

La mission qui m'a été confiée lors de ce stage celle d'accompagner la direction PVD dans la mise en œuvre du programme et tout particulièrement de la rédaction du diagnostic territorial de la convention cadre. En plus de répondre aux attentes de la convention, le diagnostic a pour vocation d'être réutilisé par les services dans le cadre par exemple de demande de subvention. En effet, la ville manque d'un document de référence transversale dans lequel chacun peut piocher les informations dont il a besoin.

2.2. Méthode de rédaction du projet de territoire

2.2.1. Un diagnostic par axe thématique

Le diagnostic territorial que j'ai réalisé pendant mon stage se découpe en 5 grands axes thématiques. Le choix de ces axes s'appuie sur les grands enjeux de revitalisation que rencontre l'Isle-sur-la-Sorgue. La fragilité du territoire s'articule autour d'un maillage de thématiques prenant en compte différents aspects de la dynamique territoriale du territoire (figure x).

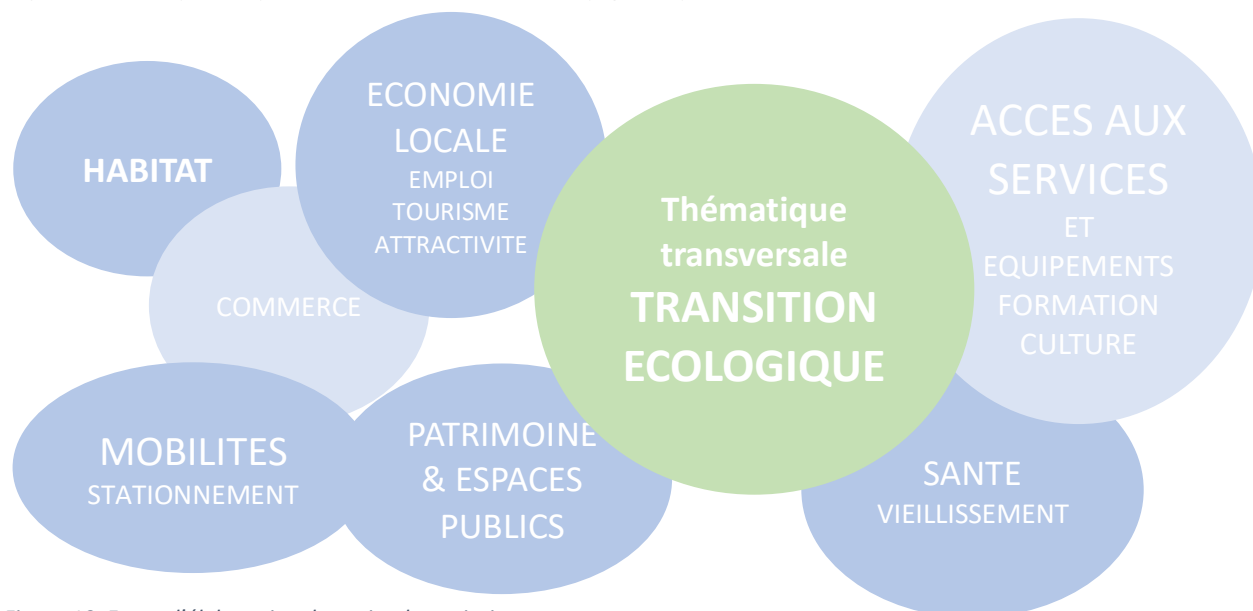


Figure 10. Etape d'élaboration du projet de territoire
Source : Badetz Aude

Plusieurs thématiques peuvent être regroupées au sein d'un même axe car ils répondent à des enjeux communs. Par exemple, le développement commercial, le développement économique et le tourisme sont rassemblés au sein de l'axe n°2 car ils répondent ensemble à l'attractivité et à la dynamique économique globale de la ville. Enfin, ce diagnostic comporte des enjeux transversaux qui se recoupent au sein de plusieurs thématiques telles que la transition écologique. Il ne faut oublier que tous les thématiques sont dépendantes les unes des autres dans un travail de revitalisation. Par exemple, la

problématique du logement et du repeuplement des centres anciens ne peut être dissociée de l'offre commerciale en centre-ville ni des modalités d'accès que propose la ville. La population pour s'implanter a besoin d'une offre de logement de qualité mais aussi de commerce de proximité et d'une offre en mobilité adaptée.

Les différents axes thématiques sont donc les suivants :

- Axe n°1 « Habitat »
- Axe n°2 « Développement économique, tourisme et commerce »
- Axe n°3 « Développement durable »
- Axe n°4 « Patrimoine et espaces publics »
- Axe n°5 « Services et équipements publics »

2.2.2. L'organisation du travail

➤ Première approche du territoire

Ma première semaine a consisté à prendre connaissance d'une part des différentes actions et réunions déjà engagées par le programme (COFIL de lancement, réunion de travail, ...) et d'autre part des différents documents cadres et études déjà réalisés. J'ai alors réalisé une liste par thématique des documents qui me seront utiles par la suite lors de la rédaction du diagnostic.

Deux visites de terrain m'ont permis de compléter cette première découverte du territoire au cours des semaines qui ont suivies. La première est une visite de chantier de l'îlot de la tour d'Argent qui est un chantier patrimonial majeur dans le processus de revitalisation de la ville et de mise en valeur du patrimoine. La deuxième est un tour de la ville passant par les grands sites et projets urbains (zone économique, futur projet d'écoquartier,...) de la commune au côté de l'élus à l'urbanisme de l'Isle-sur-la-Sorgue.

➤ Rétroplanning théorique de la mission

Afin d'organiser mon temps pour la rédaction du diagnostic, j'ai formulé dès le début de mon stage un rétroplanning de ma mission. Mon calendrier est découpé par axe thématique avec 3 semaines de travail pour chaque axe jusqu'à fin août. Le mois de septembre est destiné à la relecture, le peaufinage et la rédaction propre de la convention (annexe B). Cette organisation reste théorique car en pratique j'ai rencontré plusieurs difficultés à tenir certaines échéances.

2.2.3. Les sources de données et d'informations utilisés dans le diagnostic

La rédaction du diagnostic c'est fait à l'aide de plusieurs sources de données et d'informations :

➤ Les documents cadres communaux et supra communaux

L'une des premières étapes de recherche d'informations lors de la rédaction du diagnostic a été la lecture des documents cadres communaux et supra communaux dans les différentes thématiques concernées. Ces documents permettent de formuler un contexte réglementaire et stratégique applicable à la commune. Voici une liste non-exhaustive des documents utilisés (Figure 11) :

Document cadre	Maitre d'œuvre
Plan Local d'Urbanisme - révision mi 2022	Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDED) -2019	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Schéma de Cohérence Territoriale SCoT - 2018	Syndicat mixte du Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle-sur-la-Sorgue
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Vaucluse 2018 -2023	Département du Vaucluse
Stratégie tourisme - Isle-sur-la-Sorgue 2021-2024	Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue
Schéma départemental de développement touristique 2020 - 2025	Département du Vaucluse
Schéma départemental vélo 2019 - 2025	Département du Vaucluse
Plan Climat Air Energie territoriale (PCAET) - 2019	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Projet santé CPTS Cerebellum Pays des Sorgues - 2021	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Cerebellum Pays des Sorgues
Convention Territoriale globale 2021-2025	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Stratégie nationale de santé 2018-2022	Etat

Figure 11. Tableau non exhaustif des documents cadres utilisés dans l'élaboration du diagnostic territoriale
Source : Badetz Aude

➤ Les études déjà réalisées

Plusieurs études urbanistiques dont certaines sous-formes de diagnostic thématique à l'échelle communale ou supra communale ont déjà été réalisées. L'objectif est de profiter des informations déjà récoltées et analysée puis de les mettre en liens afin d'obtenir un ensemble transversal de donnée. J'ai ainsi utilisé plusieurs études et missions du territoire telles que la « Mission Isle-sur-la-Sorgue Attractivité (MISSA) » réalisée en 2017, mais aussi des études aux thématiques plus larges comme « Les espaces naturels en Vaucluse » ou « Transition énergétique et urbanisme - Enjeux vauclusiens ».

➤ Les études réalisées dans le cadre de PVD

L'un des moteurs du programme PVD est son soutien en ingénieur et expertises qui permettent à la commune de lancer des études spécifiques de son territoire. Ces études répondent aux grands enjeux actuels dont fait face L'Isle-sur-la-Sorgue :

- Étude pré-opérationnelle en vue d'un dispositif d'aide à l'amélioration du parc de logements privés : études en cours dont le COPIL de lancement s'est déroulé en avril 2022. L'étude est subventionnée par Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque des Territoires et par la ville elle-même
- Les missions « SHOP'IN – Impact Crise » et « AMO Ingénierie numérique » : deux études sur la dynamique commerciale de la ville qui ont déjà été finalisée en 2021 et qui sont subventionné à 100 % par la Banque des Territoires
- Étude « Stratégie PVD » & Expertise « Stationnement-circulation » : vise à compléter l'aspect stratégique du programme, les études ont débuté en juillet
- Audit énergétique des écoles
- Étude de faisabilité et de programmation pour la création d'un complexe sportif

Les trois dernières études sont comprises dans l'enveloppe budgétaire globale du volet « Soutien en ingénierie » et sont subventionnées par le département du Vaucluse et la Banque des Territoires. L'objectif de ses différentes études est de fournir les éléments de diagnostic que la ville ne possède pas afin de permettre une stratégie territoire la plus complète possible.

➤ Les bases de données

Quelques bases de données ont été utilisées pour l'élaboration de ce diagnostic. Elles permettent d'inclure des données chiffrées qui précisent l'analyse du territoire sur de nombreuses thématiques. L'axe 5 « Services et équipements publics » a été fourni de nombreuses données trouvées sur des bases et observatoires de données en ligne de tels que CartoSanté (ARS), Cartopas (région), Dataviz PVD, les données BPE (Insee), ...

➤ Les rencontres dans le cadre de PVD

L'accès à un réseau professionnel est un pilier du programme PVD. La région Sud PACA compte 56 « Petites Villes » à qui sont proposées plusieurs journées de rencontre entre chefs de projet axées sur une réflexion collective des différentes thématiques de revitalisation et les leviers d'innovations que les communes peuvent mettre en place. Durant mon stage, j'ai assisté à deux rencontres :

- Colloque « Culture et le patrimoine, vecteurs de revitalisation » à Arles
- La rencontre régionale des chefs de projet PVD à Sisteron : la journée était composée d'un diagnostic en marchant de la ville de Sisteron puis d'une restitution par groupe

De plus, la Banque des territoires met en place de nombreux webinaires sur des thématiques précises. J'ai pu assister à plusieurs d'entre eux avec des thématiques telles que les fonds européens, la loi Climat et Résilience ou encore sur le « cinéma de centre-ville comme levier de revitalisation ».

2.2.4. La gouvernance du programme

Une gouvernance locale a été mise en place à L'Isle-sur-la-Sorgue afin de partager l'avancée du processus de construction du programme PVD. Celle-ci s'articule autour de différentes échelles de réflexion impliquant des acteurs locaux faisant valoir leurs intérêts, questionnements et pistes stratégiques. À travers différentes rencontres et comités organisés par l'équipe projet PVD, l'objectif est ainsi de partager l'information, mais surtout d'avancer ensemble vers une élaboration conjointe d'une stratégie de revitalisation encrée sur son territoire.

➤ Les comités de projet

Les comités de projet permettent d'informer les différents partenaires locaux et nationaux de l'avancer du programme PVD. Sous la présidence du maire de L'Isle-sur-la-Sorgue et de l'intercommunalité et animé par la direction du patrimoine, le comité regroupe les élus, le Délégué Territorial ANCT, les représentants des partenaires du programme ainsi que les techniciens référents. Ces rencontres sont des réunions formelles dont l'objectif est de fixer les grandes orientations du programme ainsi que la stratégie d'action y découlant afin d'avancer vers une approbation globale du projet de territoire par l'ensemble des acteurs. A L'Isle-sur-la-Sorgue, trois comités sont prévus tout au long du processus dont deux ont déjà été réalisés.

Le premier comité de projet

Le premier comité de projet qui s'est déroulé en février 2022 est un comité de lancement qui a permis de présenter aux différents acteurs les grandes lignes directrices du programme. Les éléments présentés étaient les enjeux de PVD, le calendrier général comprenant les différentes étapes clés (diagnostic, études, plan d'action,...), les partenaires concernés, la gouvernance ainsi que l'offre de services et le financement du programme.

Le second comité de projet : le comité de mi programme

Le second comité de projet qui s'est déroulé en juillet 2022 et dont j'ai pu participer à l'élaboration avait pour objectif de transmettre les premiers éléments de diagnostic collectés, les différents AFOM élaborés grâce au diagnostic et aux groupes de travail thématiques ainsi le plan d'action de revitalisation. La présentation s'est déroulée par axe thématique laissant à chaque fois un temps d'échange permettant aux différentes personnes présentes de partager leurs réflexions et questionnements. De plus, à chaque thématique, un focus était fait par un intervenant sur un projet réalisé, en cours ou futur, en rapport avec la stratégie PVD. Mon apport lors de ce comité a été la préparation Power Point puis la présentation à l'oral des éléments de diagnostic de chaque thématique ainsi que la rédaction à posteriori du compte-rendu du comité.

L'enjeu de la présentation des éléments de diagnostic a été la sélection des informations transmises à la vue des nombreuses données déjà recueillies. Le but étant de fournir de brèves données pertinentes parfois même percutantes permettant de mettre en évidence les différentes problématiques dont la ville fait face (Annexe C).

La production du compte-rendu est un exercice de retranscription clair et fidèle des échanges qui se sont déroulés lors de la réunion. Après sa rédaction s'essuie un processus de validation du cabinet du maire ainsi que la Direction Départementale des Territoires (DDT). Le compte-rendu a été envoyé quelques semaines plus tard à l'ensemble des personnes présentes lors du comité

Le prochain comité de projet se déroulera en janvier et permettra de valider le contenu de la convention cadre avant une signature prévue en mars.

➤ Les comités techniques

L'objectif des comités techniques est d'assurer la coordination technique entre les différents partenaires ainsi que la cohérence d'ensemble des propositions qui seront énoncées lors des comités de projet. Animé par la direction PVD le comité regroupe les acteurs techniques du projet (municipaux et intercommunaux) ainsi que les interlocuteurs techniques des différents partenaires. Théoriquement un comité technique doit se tenir avant chaque comité de projet.

Le premier comité technique

Le premier comité technique s'est déroulé en juin 2022. Son contenu est relativement similaire au comité de projet de mi-programme. Ma contribution lors de cette réunion a été de présenter trois slides de présentation succinctes du territoire comprenant des données clés sur les caractéristiques de la population de l'Isle-sur-la-Sorgue selon notamment les différentes échelles d'analyse possibles :

- L'intercommunalité
- La commune dans sa globalité
- Le découpage en IRIS INSEE
- Les unités urbaines en difficulté telles que les Quartiers Prioritaires de la Ville

Le prochain comité technique se déroulera en novembre en amont du comité technique final.

➤ Les points internes

Les points internes correspondent à des réunions avec les élus sur des thématiques précises afin de réfléchir ensemble une première trame du plan d'action qui sera présenté lors des comités techniques. Ces réunions permettent une validation politique en amont.

➤ Les groupes de travail thématique

Les groupes de travail thématique sont des instances ouvertes aux techniciens, élus et aux différents partenaires dont les usagers. Ils permettent le suivi des projets et des actions par thématique spécifique

suivant celles définies dans le plan du diagnostic. Cinq groupes de travail se sont tenus au début du programme afin de mobiliser les connaissances et réflexions des acteurs et proposer une première trame de réflexion pour l'élaboration du diagnostic. Les réunions se sont ainsi portées sur les thématiques suivantes :

- Groupe 1 : Habitat, espaces publics et patrimoine
- Groupe 2 : Commerce, développement économique et tourisme
- Groupe 3 : Transition écologique et mobilité
- Groupe 4 : Santé, Vieillesse et Accès aux services publics
- Groupe 5 : Concertation citoyenne

Pour les groupes 1 à 4, sous une forme de partage d'information dynamique, les groupes de travail ont permis de fournir une liste des documents de références et d'études utiles à l'élaboration du diagnostic, ainsi qu'une matrice AFOM complétée d'éléments évocateurs pour les personnes présentes. Le groupe 5 composé d'habitants de la commune et animé avec l'outil ludique des post-it devait exprimer ce qui pour lui était positif sur leur territoire, ce qui pourrait être mieux et les actions qui pourraient être mises en place. Si je n'étais pas encore présente lors de ces réunions (mon stage commençant après) l'ensemble des informations relevées dans chaque groupe m'a permis d'avoir une première trame de réflexion pour la rédaction du diagnostic.

2.1. Contenu du projet de territoire

Ce rapport de stage a été rédigé avant la fin de mon stage, ce qui signifie que l'ensemble du diagnostic n'a pas été encore réalisé. Trois axes thématiques sur cinq seront par la suite présentés dans ce rapport et intégrés en intégralité en annexe (Annexe D). Les deux autres l'axe n°1 « Habitat » et n°3 « Développement durable » sont encore en cours de rédaction.

2.1.1. L'axe n°2 « Développement économique, touristique et commerciale »

La dynamique économique de l'Isle-sur-la-Sorgue peut se traduire par trois types de développement : le développement économique, touristique et commercial. L'enjeu de revitalisation est d'en assurer un développement équilibré qui permette à la ville de renforcer son attractivité économique et de continuer à faire croître la richesse son territoire.

La notion et les enjeux « Zéro Artificialisation Net » (ZAN)

En 2021, la loi Climat et résilience fixe un objectif prioritaire pour les territoires : réduire le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricole et forestier afin d'atteindre la zéro artificialisation nette d'ici 2050. Les communes doivent ainsi intégrer au sein de leur document de planification urbaine une stratégie de sobriété foncière. Trois concepts sont alors utilisés pour mettre en œuvre cette planification :

Eviter : utilisation du bâti vacant et des friches, rénover l'existant

Réduire : miser sur la densification urbaine, limiter l'étalement

Compenser : équilibrer l'équivalent de sols artificialisés en en ramenant d'autre espace à leur état naturel initial

L'Isle-sur-la-Sorgue est un pôle d'emploi dynamique et le cœur économique structurant de l'intercommunalité (CCPSMV). Son secteur industriel fortement représenté par rapport aux communes voisines caractérise le développement économique de la ville, qui continue sa progression avec la création d'une nouvelle zone d'activité pour 2023. Néanmoins, la pénurie de foncier économique lié notamment au contexte actuel de réduction de l'artificialisation marque la nécessité d'intégrer une stratégie qualitative dans le choix des futures entreprises implantées. L'enjeu étant de valoriser l'arrivée

et le maintien d'entreprises dites « pépites » axées sur les thématiques innovantes et créatrices de richesse et d'emploi. Le développement de tiers lieux en plein centre-ville, tel que le Grenier numérique, est un atout pour la ville, qu'elle peut développer afin de structurer son accompagnement des jeunes entreprises.

De plus, L'Isle-sur-la-Sorgue possède de nombreux atouts touristiques tant patrimoniaux, culturels que naturels, favorisés par une situation géographique et une desserte favorable à l'accueil des touristes (gare, autoroute). L'offre touristique en termes de services et de commerces est omniprésente en centre-ville, qui représente la vitrine touristique de la commune. Néanmoins, l'offre de nuitées est peu diversifiée et composée d'une offre hôtelière plutôt faible sur le territoire. Cette dynamique a favorisé l'augmentation massive des Airbnb dans le centre-ville, en permettant notamment de répondre de façon moins coûteuse à la demande de logement touristique. La ville fait aussi face en période estivale à une surfréquentation touristique. Une attractivité porteuse de richesse mais qui questionne le maintien des habitants au sein du centre ancien dont le cadre de vie y est menacé par la hausse des prix de l'immobilier, la fuite des commerces et services de proximité ainsi que les nuisances touristiques (bruits, pollution, incivilités, ect).

Le Grenier Numérique

Plusieurs activités sont retrouvées :

- Un centre d'accueil pour les jeunes entreprises innovantes : l'« Espace affaire » permet la location de bureau pour les entreprises (accueille jusqu'à 9 entreprises)
- Espace showroom / conférences / ateliers : possibilité de privatiser une salle pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes
- Un centre de ressources « patrimoine & numérique » : consultation libre de documents
- Un espace d'exposition sur l'art digital

Un poste de **Conseiller Numérique France Service** est installé au Grenier Numérique. D'une part celui-ci participe à l'organisation d'intervention de médiation numérique à destination de divers publics. D'autre part il accompagne au quotidien les usagers à la découverte du numérique par des démonstrations de support numérique par exemple. Chaque semaine une 50ème de personnes bénéficie de son aide dont de très nombreux seniors.

Ainsi, l'enjeu est alors de garantir une activité touristique, levier de trois piliers complémentaires :

- **Un levier d'attractivité du territoire vecteur de dynamisme économique** : L'Isle-sur-la-Sorgue fonde une grande partie de son économie sur l'activité touristique, l'enjeu est ici non pas d'augmenter le flux touristique, mais de conforter l'offre déjà existante autour d'un tourisme qualitatif et adapté. Une démarche qui vise notamment à pérenniser l'attractivité et l'étalement des flux en dehors des périodes événementielles et estivales.
- **Un levier d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie** : la Ville doit y voir une opportunité d'amélioration du cadre de vie de ses habitants notamment avec l'aménagement et la requalification de ses espaces publics, le développement des différents modes de transports publics ou encore la gestion de son patrimoine.
- **Un levier de mobilisation des habitants** : le tourisme permet de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et de renouer avec une volonté de sensibilisation de la population autour du partage de sa culture et de son patrimoine

Enfin, cette partie du diagnostic a été élaborée avec Monsieur Sylvain PARDESSUS, le manager de commerce recruté dans le cadre du programme PVD. De nombreuses données ont été recueillies à partir des deux études réalisées en 2021 dans le cadre du programme : « Mission Shop’In Impact crise » et « Mission AMO Ingénierie numérique ». Le centre-ville de L’Isle-sur-la-Sorgue possède une bonne dynamique commerciale qui s’articule autour d’une offre diversifiée, indépendante, comportant peu de vacance mais néanmoins focalisée sur une offre touristique et saisonnière. Si l’offre commerciale de proximité est sous-représentée, celle-ci reste équilibrée et adaptée pour les habitants actuels du centre-ville. Néanmoins, l’ambition de la ville de densifier son centre-ville nécessite d’une part d’offrir des logements de qualités mais aussi une offre commerciale en adéquation avec l’usage quotidien des habitants. Pour cela, la ville doit s’engager vers une stratégie de soutien et de valorisation de ses commerces de proximité permettant leur maintien sur le territoire. De plus, le centre-ville fait face à une désorganisation réglementaire favorisant l’empiétement par les commerçants et restaurateurs sur le domaine public, tout particulièrement lors des périodes estivales. La priorité de L’Isle-sur-la-Sorgue est d’offrir un cadre de vie en centre-ville, permettant une cohabitation de la population et des touristes notamment sur le plan commercial en valorisant les services de proximité.

Le diagnostic a ainsi abouti à trois orientations stratégiques répondant à l’enjeu global suivant :
« Assurer un développement commercial et économique équilibré et d’excellence »

Orientation n°1 : Développement & mise en valeur des entreprises d’excellence (+ assurer les fonctions d’emploi et de lieux d’échanges en centre-ville)
Orientation n°2 : Maintien d’une offre commerciale de proximité et régulation de l’installation des commerces touristiques en centre-ville
Orientation n°3 : Accompagnement des commerçants du centre-ville dans leur stratégie de développement et de communication

2.1.2. L’axe 4 « Patrimoine et espaces publics »

L’Isle-sur-la-Sorgue est une ville caractérisée par un patrimoine bâti riche et varié dont certains édifices et espaces font l’objet de protection au titre de Monuments Historiques, Classés et/ou inscrits. Au total, la Ville en comptabilise 16 dont 13 en centre ancien. De plus, l’attrait des bords de Sorgue est une opportunité pour la ville tant pour ses qualités esthétiques et paysagère qu’environnementales. Néanmoins, la dégradation du patrimoine est un danger auquel doit faire face la commune. La préservation et de valorisation du patrimoine sont ainsi des enjeux de revitalisations majeure pour la ville, car ils permettent plusieurs leviers d’action :

- **Levier culturel et identitaire** : l’architecture du centre ancien et la Sorgue pour leurs aspects historiques et esthétiques sont des supports identitaires fédérateurs pour les habitants
- **Levier d’attractivité économique** : le patrimoine est un attrait touristique important qui permet de faire vivre économiquement le centre-ville
- **Levier de restauration et la réhabilitation du bâti** : ces deux actions sont les interventions privilégiées en faveur du patrimoine. L’aspect patrimoniale du bâti pousse l’action en faveur de celui-ci, on cherche à le valoriser et à le sauvegarder.

Pour la réalisation du diagnostic de cet axe, une grande partie de mon travail a été de recenser les actions, démarches et projets engagés par la Direction du Patrimoine de L’Isle-sur-La-Sorgue. Créée en 2012, la direction est chargée des études archéologiques, historiques et architecturales de la ville, ainsi

que des missions de conservation et de mise en valeur du patrimoine. En quelques années, l'équipe municipale a permis de lancer une véritable dynamique et politique patrimoniale incluses au sein des ambitions stratégiques de L'Isle-sur-la-Sorgue. La mise en place de l'outil Site Patrimoniale Remarquable fait partie intégrante de la politique patrimoniale ambitieuse et volontariste de la ville. De plus, la commune ne se limite pas au secteur public mais propose une gestion du centre ancien par l'accompagnement du patrimoine privé (étude de site, subvention, soutien technique...). Enfin, plusieurs projets patrimoniaux viennent sont en cours ou prévus par la commune. C'est le cas de l'ambitieux projet de la Tours d'Argent qui mobilise une approche transversale afin de répondre aux grands enjeux de revitalisation de la commune.

L'outil de gestion Site Patrimoniale Remarquable (SPR)

Cet outil vise à protéger le patrimoine de L'Isle-sur-la-Sorgue par une réglementation encadrant sa conservation, restauration, réhabilitation ou sa mise en valeur. La phase de classement SPR se caractérise par la délimitation de la ou des zones à préserver. Dans la commune, le découpage c'est fait en trois zones dont une correspond au centre ancien intramuros de L'Isle-sur-la-Sorgue. La phase d'élaboration de l'outil de gestion du SPR (dans notre contexte initialement Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) permet d'introduire des dispositions réglementaires générales et particulières. Par cette démarche la ville intègre la gestion de son patrimoine au cœur de ses préoccupations.

L'îlot de la Tour d'Argent

En 2009, est lancé officiellement le projet de l'îlot de la Tours d'Argent qui sera ponctué par de fouilles archéologiques du site jusqu'en 2022. Composé de La Tour d'Argent, classée Monument Historique en 2012, l'îlot se compose aussi d'autres vestiges qui révèlent un exceptionnel ensemble historique de constructions (tours, maisons fortes, logis, auberge, etc.). Le projet de réhabilitation de l'îlot de la Tour d'Argent a pour ambition de créer un équipement culturel et patrimonial structurant permettant d'offrir un lieu de vie au cœur du centre ancien. Le patrimoine est ici un élément fondateur du projet dont la restauration de la Tour d'Argent se concrétisera par un aménagement numérique ouvert au public et l'îlot par l'implantation d'un cinéma, d'un tiers lieu et de logements.



*Figure 12. Futur projet de cinéma
Source : Direction du patrimoine*

Cette partie du diagnostic intègre aussi les démarches de la ville en faveur de ces espaces publics. La commune soucieuse de la qualité de vie de ses habitants, investit depuis plusieurs années dans leur réhabilitation autour de trois piliers : la piétonnisation, la végétalisation et la libération de la Sorgue. Ces concepts intègrent une gestion durable des espaces (la gestion des ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques, ...) conçue dans l'objectif premier de répondre aux besoins des habitants.

A travers cet état des lieux, l'AFOM a pu être complété et approfondi. Les orientations stratégiques qui en découlent répondent à l'enjeu suivant : « - Préserver et mettre en valeur le patrimoine de la ville »

Orientation n°1 : Mise en œuvre de la stratégie de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti

Orientation n°2 : Requalification des espaces publics : renaturation, piétonisation et "libération" de la Sorgue

2.1.3. L'axe n°5 « Services et équipements publics »

La vitalité d'une commune est conditionnée par la présence et la qualité des services et équipements publics qu'elle propose à ses habitants. Le maillage de services publics sur un territoire doit être adapté aux nombres, aux attentes et aux caractéristiques socio-économiques de la population afin d'offrir un ensemble cohérent et structuré. Une des difficultés pour analyser cet axe est que la notion de service public est multithématique et touche une variété d'enjeux distincts. Pour la réalisation du diagnostic j'ai ainsi dû mobiliser de nombreux documents cadres et bases de données me permettant de balayer l'ensemble des thèmes abordés. L'axe n°5 « Services et équipements publics » a été découpé en deux grandes parties :

1. L'accès aux services de santé
2. L'accès aux services publics du quotidien

L'accès aux services de santé est un enjeu essentiel pour L'Isle-sur-la-Sorgue dont le territoire n'échappe pas à la fracture médicale qui touche l'ensemble du territoire français. Renforcer son offre médicale et offrir des équipements de soins de qualité sont ainsi des priorités pour la ville. On observe un vieillissement marqué de la population, car la part des plus de 60 ans est actuellement importante et continuera de croître fortement au cours des prochaines années. L'augmentation de la perte d'autonomie et de la dépendance devient alors une conséquence du vieillissement dont il est nécessaire de tenir compte dans l'organisation des soins. L'impulsion donnée par la ville via la réhabilitation du Centre Hospitalier ainsi que la création de l'espace médical municipale tente de venir restructurer cette offre.

Espace médical communale

Initiateur : Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue

Planning : ouverture début 2022

Contexte : contexte médicale fragile du territoire avec une faible densité de médecins sur le territoire et des médecins proches de la retraite

Objectif : renforcer l'offre médicale en regroupant des médecins généralistes et spécialistes déjà existants sur le territoire et en accueillant des nouveaux

Démarche : situé à proximité du centre-ville dans des locaux municipaux en réhabilitation depuis 2020 à l'Annexe. Les locaux sont mis à dispositions par la ville pour un loyer modéré et les secrétaires sont employés de la mairie. En 2022, le centre accueille 9 médecins généralistes, 2 médecins gynécologues ainsi qu'un dermatologue.

La seconde partie du diagnostic de l'axe n°5 consiste à un état des lieux de l'accès aux services publics du quotidien, c'est-à-dire :

- **L'accès au numérique** : la ville possède nombreux services complémentaires en termes d'inclusion et de médiation numérique pour les habitants de L'Isle-sur-la-Sorgue. Ces structures

permettent de lutter contre la fracture numérique mais aussi d'améliorer l'accès aux droits de certains habitants dont l'accès outils numériques leur est compliqués

- **L'accès aux services de proximité** : la présence des services de proximité est nécessaire à la vitalité d'un centre-ville afin d'y maintenir les dynamiques économiques et sociales
- **L'accès à la formation**
- **L'accès aux équipements sportifs**
- **L'accès à la culture**

L'état des lieux de cet axe a permis de formuler 5 orientations qui répondent à l'enjeu suivant « Favoriser l'accès à la santé, aux services et équipements publics ».

Orientation n°1 : Offrir aux habitants l'accès à des services de santé de qualité
Orientation n°2 : Accompagner l'accès aux services numériques
Orientation n°3 : Permettre un accès facilité à la formation et à l'emploi
Orientation n°4 : Promouvoir les pratiques culturelles diversifiées
Orientation n°5 : Développer le sport du quotidien et de haut niveau

2.1.4. Les prochaines étapes

Les prochaines étapes de mon travail, jusqu'à la fin de mon stage, consistent à réaliser une trame de rédaction pour les deux autres axes thématiques qui sont l'axe n°1 « Habitat » et l'axe n°3 « Développement durable ». Ces parties n'ont toujours pas été finalisées pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la commune est en attente des résultats des études en cours ou futurs qui permettront de compléter ces différentes parties. L'étude pré-opérationnelle en vue d'un dispositif d'aide à l'amélioration du parc de logements privés doit fournir de nombreuses données et informations essentielles à la compréhension du parc de logement de la ville. La direction attend beaucoup de cette étude pour pouvoir apporter une réelle vision stratégique et prospective à sa politique habitat. De plus, la commune souhaite que l'intercommunalité qui possède les compétences de gestion des déchets, de protection et mise en valeur de l'environnement (Plan Climat, soutien des actions de maîtrise d'énergies, ...), de gestion des biens environnementaux s'approprie et nous aide à consolider l'axe n°3. Pour cela, plusieurs réunions seront prévues dans les mois à venir.

Enfin, le lien entre le diagnostic, l'AFOM et les orientations stratégiques sont encore à consolider et à rédiger. Le plan d'action sera aussi complété et modifié en fonction de l'avancé du programme.

2.1.5. L'apport cartographique dans le projet de territoire

L'utilisation de la cartographie est un moyen de mettre en valeur les données recueillies lors du diagnostic, c'est-à-dire de gagner en lisibilité et en compréhension lors de la restitution des résultats. En effet, la lecture de certaines données à travers le format cartographique permet plusieurs avantages selon la nature des données.

Localisation spatiale des données

L'Axe n°5 « L'accès à la santé, aux services et équipements publics » se compose d'un état des lieux des équipements publics que compte L'Isle-sur-la-Sorgue. Afin de donner une dimension spatiale à ces données et ne pas se contenter que de leur simple énumération, cet axe est complété par l'utilisation de cartes de localisation des services et équipements selon les différentes thématiques. Les cartes permettent de gagner en lisibilité en réunissant les données thématiques sur une même représentation mais surtout d'en tirer certaines analyses. En effet, par exemple, sur la carte « L'accès aux services publics administratifs et sociaux de proximité » on remarque qu'une partie des équipements se situent au sein du Quartier Prioritaire de la Ville (Figure 13). Cette observation nous permet de conclure que la Ville porte un intérêt particulier à rapprocher certains services d'utilité publique auprès de la population qui en a le plus besoin. On observe aussi que certaines zones sont moins desservies en service.

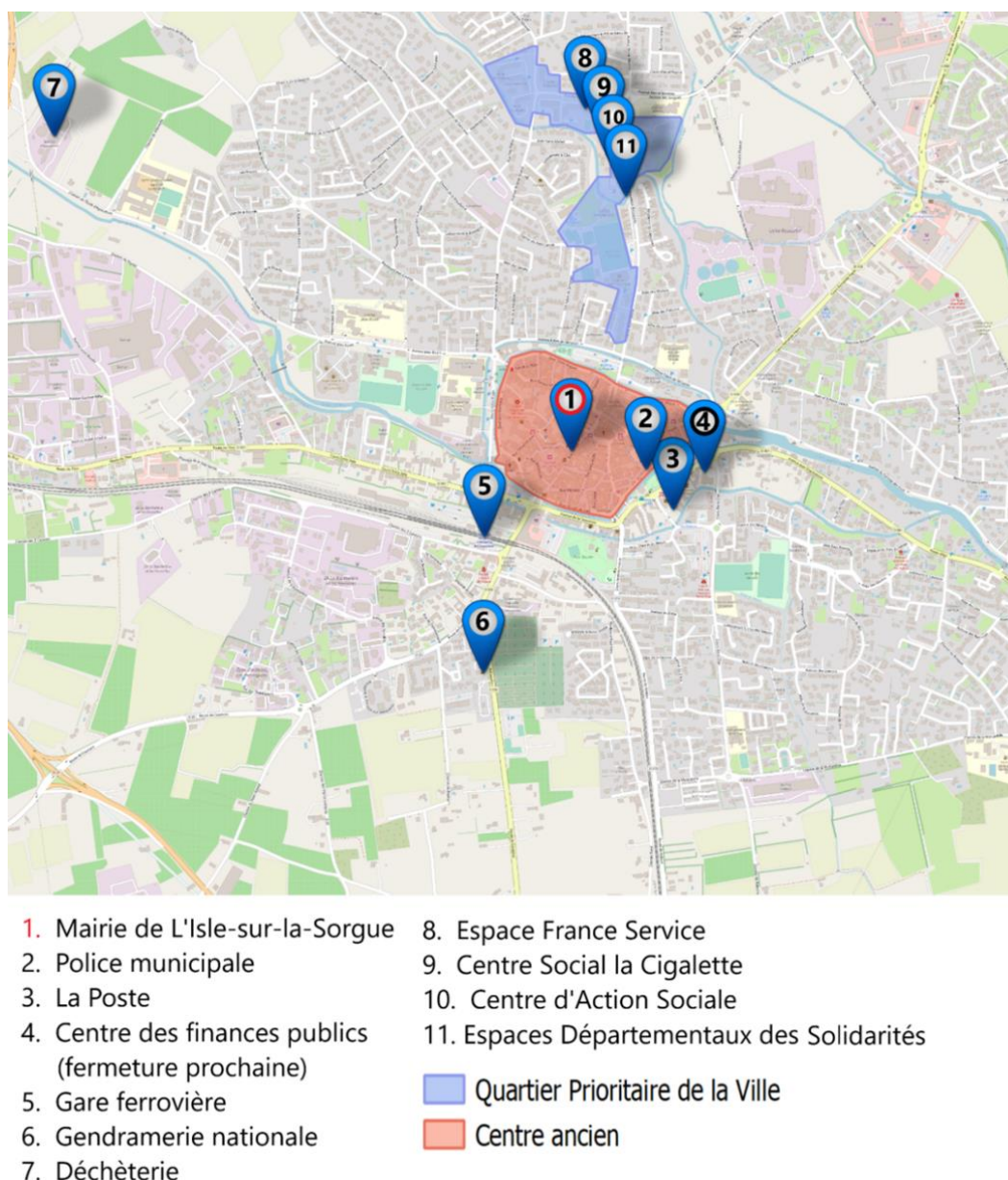


Figure 13. Localisation des équipements publics de proximité
Source : Badetz Aude

Mise en valeur des actions stratégiques du projet de territoire

Afin de faciliter la communication des objectifs stratégiques du plan d'action du projet de territoire, une cartographie des actions en cours ou futurs a été réalisée pour l'axe n°4 « Patrimoine et espaces publics » (Figure 14). Le fond de carte utilisé est celui d'une carte réalisée dans le cadre de l'outil Site Patrimoniale Remarquable et permet de mettre en valeur le patrimoine remarquable du centre-ville et les actions stratégiques.



Figure 14. Cartographie des actions de l'axe n°4

Source : Badetz Aude

Orientation n°1 : Mise en œuvre de la stratégie de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti

Dispositif façades	Projet en cours / lancé
Pôle culturel (Tour d'argent & cinéma) (1)	Projet en cours / lancé
Projet du quartier de la Juiverie : Beaucaire + Synagogue (2)	Projet futur
Chapelle des Pénitents bleus (3)	Projet futur

Orientation n°2 : Requalification des espaces publics : renaturation, piétonisation et "libération" de la Sorgue

Aménagement de la Place Rose Goudard → Parc urbain (4)	Projet en cours / lancé
Opération Grand Site : valorisation du site du Partage des Eaux (5) (orientation 1.3 CRTE)	Projet futur
Aménagement des bords de Sorgue : Avenue de la Libération (6) / Quai Rouget de Lisle (7) / Place Emile Char (8)	Projet futur

3. Les missions annexes

3.1.1. Soutien au service PVD

Durant mon stage, j'ai soutenu à plusieurs reprises le service Petite Ville de Demain de L'Isle-sur-la-Sorgue sur différentes thématiques.

➤ Délégation de Service Public (DSP) et Marchés Publics

J'ai été affiliée au suivi des marchés publics de l'« étude pré-opérationnelle en vue d'un dispositif d'aide à l'amélioration du parc de logements privés programme Petites Villes de Demain » ainsi que de la DSP de la Foire internationale des antiquités et de la brocante de L'Isle-sur-la-Sorgue. Cet accompagnement m'a permis de comprendre les différentes étapes de ces démarches, de la rédaction du cahier des charges, du cahier des clauses techniques jusqu'à l'analyse des candidats et la phase de négociation.

➤ Direction commerce

La direction commerce de L'Isle-sur-la-Sorgue a pour mission la gestion des dynamiques commerciales de la ville. J'ai soutenu la direction de manière ponctuelle sur quelques-unes de ses missions telles que la communication avec les antiquaires, l'élaboration de la Charte d'Occupation du Domaine Public, la réflexion sur le devenir de la Marketplace de la ville.

➤ Direction habitat

La direction habitat a mis en place le dispositif « Permis de louer » depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette démarche consiste à soumettre les propriétaires de logements en centre ancien un contrôler par la mairie de l'état des logements avant leur mise en location. L'objectif est de lutter contre l'habitat indigne dans le parc locatif privé afin d'améliorer la qualité de l'habitat en centre ancien. J'ai pu accompagner sur le terrain une de mes collègues lors de l'un des contrôles, ce qui m'a permis de comprendre de manière pratique cette démarche. Enfin, la commune est aussi gestionnaire d'une partie de ses logements sociaux et procède à un accompagnement des ménages dans leurs démarches de demande de logement. J'ai ainsi pu réaliser une demi-journée d'observation des réunions de placement au sein du CCAS.

3.1.2. Mission au service patrimoine

➤ Contexte de la mission et attendus

La Direction du Patrimoine est chargée des études archéologiques, historiques et architecturales de la ville, ainsi que des missions de conservation et de mise en valeur du patrimoine. De plus, dans un objectif de valorisation des sites et des bâtiments historiques, plusieurs conférences, visites et expositions accessibles au grand public sont organisées par la direction. Au cours du mois d'août 2022, une fouille dans du Canal de l'Arquet a été réalisée par une équipe de la direction. De très nombreux débris, céramiques, objets abandonnés par leur propriétaire ou encore objets perdus ont pu être remontés à la surface. L'idée de la direction est de créer à partir de ces objets une exposition grand public sur le thème des déchets et de l'archéologie.

Pour monter cette exposition, un premier travail de recherche doit être réalisé par le service afin de comprendre l'évolution du traitement des déchets au cours des siècles. Ma mission a été de fournir une première note de synthèse sur la gestion des déchets à partir du milieu du 20^{ème} siècle qui servira de base à la direction pour approfondir ses recherches. De plus, j'ai réalisé un très bref benchmarking des

expositions déjà réalisées sur le sujet qui pourrait être une source d'inspiration pour la future exposition. Enfin, j'ai effectué une première recherche des subventions que la ville pourrait obtenir dans le cadre de cette démarche. Ces documents sont retrouvés en annexe E et F de ce rapport de stage.

➤ Réalisation et résultat de la mission

Afin de réaliser ma note de synthèse, j'ai effectué un travail de recherche d'article et de thèse déjà réalisés sur le sujet. J'ai aussi approfondi le contenu en allant directement lire certain texte de lois relatif aux grandes lois françaises sur la gestion des déchets. Pour la partie benchmarking, la recherche des expositions s'est faite directement sur internet via l'utilisation de mots clés. L'ensemble de ce travail a été très bien reçu par la direction qui complètera par la suite de façon plus approfondis ce travail.

4. Retour sur les apports de cette période de stage

4.1.1. Réflexion sur le contexte de la mission

Concernant le contexte du stage soit la structure d'accueil, la mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue et le service PVD ainsi que le programme PVD, plusieurs points ont relevé mon attention.

➤ Une méconnaissance du programme PVD par certain service ou élu

Tout d'abord, le programme et la direction PVD sont souvent mal connus des autres services et des élus de la commune. La mission de la direction ainsi que les attendus et objectifs du programme sont parfois flous pour les acteurs locaux. Les différents comités de projet et comités techniques permettent de partager l'avancer du programme mais la planification de ces réunions en période estivale (juillet-août) soit en période creuse dans la fonction publique ne permet pas de toucher le maximum de personne. De plus, la courte durée du programme (18 mois) rend difficile l'enclenchement d'une réelle dynamique collaborative au sein des acteurs.

➤ Un manque de transversalité et de communication

Lors de mon stage, j'ai pu remarquer certains points de blocage entre les différents services en interne de la mairie ainsi qu'avec certaines échelles supracommunales (intercommunalité, département, ...). Le partage d'information ainsi que la collaboration ne sont pas forcément automatiques pour certains agents. Un manque qui pourrait faire gagner du temps et de l'expérience sur certain sujet. Néanmoins, lors de demande d'information de ma part n'ai été confronté à aucun refus.

➤ L'importance du patrimoine au sein de la commune

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue possède un vrai atout dans la prise en compte des enjeux patrimoniaux de son territoire. La Direction du Patrimoine avec qui j'ai échangé à de très nombreuses reprises est engagée autour de projets concrets et ambitieux qui sont à mon sens des leviers majeurs de revitalisation et de valorisation pour la ville.

4.1.2. « Savoir être »

Le travail que j'ai réalisé lors de ce stage s'est réalisé en très grande autonomie. J'ai appris à organiser ma charge de travail personnel en fonction des attendus et de mes capacités. J'ai aussi su m'adapter et prendre en considération les remarques que j'ai pu recevoir sur mon travail notamment lors de la relecture du diagnostic. De plus, mon intégration et la communication au sein de l'équipe PVD se sont très bien passés et de réels liens se sont noués avec certains de mes collègues. Enfin, j'ai ma curiosité

personnelle m’a poussé à aller à la découverte des compétences et du travail de certains agents de la collectivité.

4.1.3. « Savoir-faire »

Ce stage m’a tout d’abord permis de compléter ma découverte du secteur public dont j’avais eu un premier aperçu durant mon stage de 4^{ème} année réalisé au sein de l’Agglomération Seine Eure. Grâce à ce stage je comprends maintenant mieux l’articulation des différents niveaux de décisions à l’échelle communale ainsi qu’entre la ville et les services de l’État. J’ai eu la chance de pouvoir échanger avec de nombreux services municipaux sur de multiples thématiques (service urbanisme, direction commerce, direction du patrimoine...) étant donné l’aspect transversal de ma mission. Des discussions qui m’ont permises de comprendre le territoire sous ses aspects différents et de d’ne savoir plus les compétences de chaque service. De plus, dans le contexte de rédaction du projet de territoire, le stage m’a aidé à conforter mes compétences dans le tri et la sélection d’éléments clés. Enfin, ce stage m’a appris à me perfectionner dans la rédaction, la synthèse et la mise en lien d’informations, un travail qui m’était personnellement compliqué.

4.1.4. Perspectives professionnelles

A la suite de mon stage de 4^{ème} année et de 5^{ème} année, je souhaite me tourner vers une première expérience professionnelle dans le secteur privé afin de pouvoir tester l’aspect maîtrise d’œuvre du travail d’ingénieur en aménagement du territoire. De plus, j’ai la volonté de retourner au Québec, là où j’ai réalisé mon double diplôme au sein de l’Université Laval.

5. Bibliographie

ANCT. (2022). *Guide du programme PVD*. [https://agence-cohesion-](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/20200930_PVD_GuideProgramme.pdf)

[territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/20200930_PVD_GuideProgramme.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/20200930_PVD_GuideProgramme.pdf)

Commune L’Isle-sur-la-Sorgue—Commune ou arrondissement municipal—SIG Politique de la Ville. (2017). <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/84054>

Développement économique, habitat et agriculture de la CCPSMV- Constats et enjeux fonciers. (2019).

Dossier complet – Commune de L’Isle-sur-la-Sorgue (84054) | Insee. (s. d.). Consulté 22 août 2022, à l’adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-84054>

Insee RP2018. (s. d.).

Plan Local d’Urbanisme de L’Isle-sur-la-Sorgue. (2021). <https://www.islesurlasorgue.fr/vivre-au-quotidien/habitat-et-urbanisme/le-plan-local-durbanisme/>

SRADDET. (2018).

6. Annexes

Les annexes se trouvent dans le deuxième document nommé «